



LIVRET DES OFFICIELS

FORMER • ACCOMPAGNER • DÉSIGNER • VALORISER

SAISON 2025 / 2026

Rédigé par la Commission des Officiels

Comité de Seine-et-Marne de Basket-Ball

Table des matières

Préambule : En quelques mots.....	1
1. Rôles de la Commission des Officiels.....	1
2. Notre Commission des Officiels	2
3. Désignations des arbitres.....	3
4. Péréquation mensuelle et annuelle	4
5. Votre évolution dans l'arbitrage	4
6. Nos formations continues	5
7. Notre communication	7
8. Dossier médical.....	8
9. Règles applicables : Championnats jeunes CD et LR	9
10. Vérification / Non-présentation de licence.....	9
11. Réserve.....	10
12. Forfait d'une équipe	11
QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS.....	11
13. Fautes antisportives	11
14. Fautes techniques.....	12
15. Fautes disqualifiantes	12
16. Gestion des incidents	13
a. Incidents avant la rencontre.....	13
b. Incidents pendant la rencontre	13
c. Incidents après la rencontre	13
17. Coordonnées importantes	14
Mémento CDO77 – Saison 2025-2026.....	12



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

Préambule : En quelques mots

Ce **livret des officiels – Saison 2025-2026** a pour objectif d'accompagner chaque arbitre du **Comité de Seine-et-Marne de Basket-Ball** tout au long de la saison sportive.

Conçu comme un **outil de référence**, il présente le rôle et le fonctionnement de la **Commission des Officiels**, les procédures essentielles liées à l'arbitrage, ainsi que les dispositifs mis en place pour la **formation, l'accompagnement et l'évolution** des arbitres.

Vous y trouverez également des **rappels réglementaires indispensables**, des éléments pratiques liés à l'organisation des rencontres, à la gestion des situations particulières, ainsi qu'aux outils de communication et de suivi mis à votre disposition.

Ce livret se veut **clair, accessible et utile au quotidien**, au service d'un arbitrage **compétent, équitable et respectueux des valeurs du basket-ball**.

La Commission des Officiels vous souhaite une **excellente saison sportive**, placée sous le signe de l'engagement, du partage et du plaisir d'arbitrer.

1. Rôles de la Commission des Officiels

La **Commission des Officiels** est un organe essentiel au bon fonctionnement des compétitions de basket-ball.

Elle a pour mission d'**organiser, former, accompagner et gérer les arbitres**, afin de garantir le respect des règles, l'équité sportive et la qualité du jeu sur l'ensemble des compétitions.

a. Formation des nouveaux arbitres

La commission assure le **recrutement, la formation initiale et l'intégration** des nouveaux arbitres :

- Organisation des formations théoriques et pratiques
- Accompagnement lors des premières désignations
- Suivi des parcours de formation

b. Formation continue des arbitres en activité

Afin de maintenir et développer les compétences, la commission met en place une **formation continue régulière** :

- Observations en situation de match
- Actions de coaching individualisées
- Stages, perfectionnements et recyclages
- Accompagnement dans la progression et l'évolution de niveau



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

c. Désignations des arbitres

La commission organise les **désignations des arbitres** sur l'ensemble des compétitions :

- Répartition des matchs
- Prise en compte du niveau, de l'expérience et de la disponibilité des officiels
- Gestion des absences, remplacements et ajustements de dernière minute

d. Péréquation et paiement des arbitres

Elle assure également la **gestion administrative et financière** des officiels :

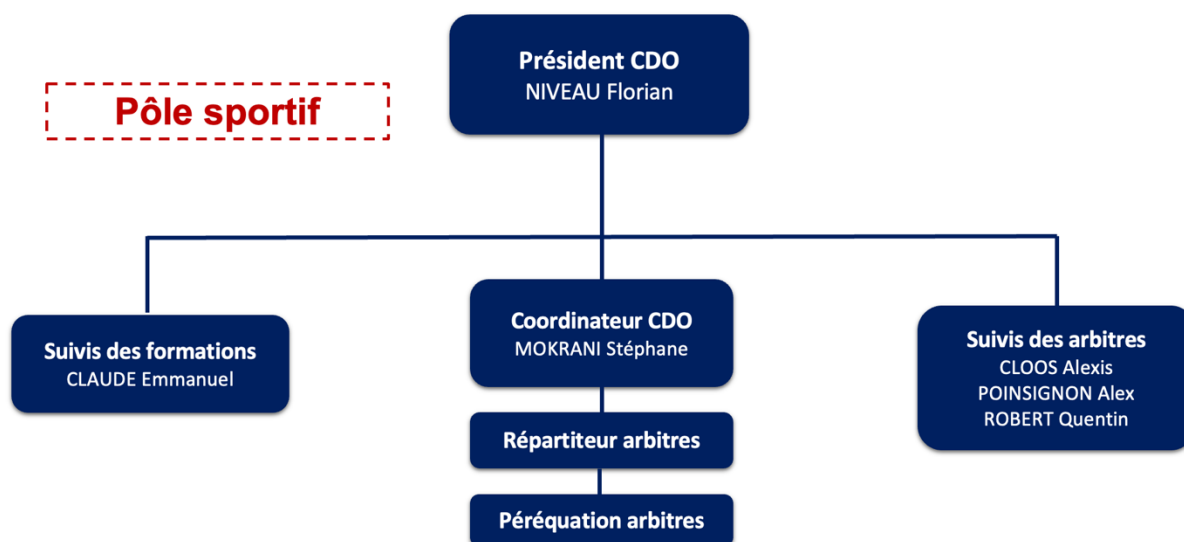
- Application des règles de péréquation
- Suivi des indemnités et frais de déplacement
- Traitement des paiements et facturations
- Veille au respect des procédures fédérales

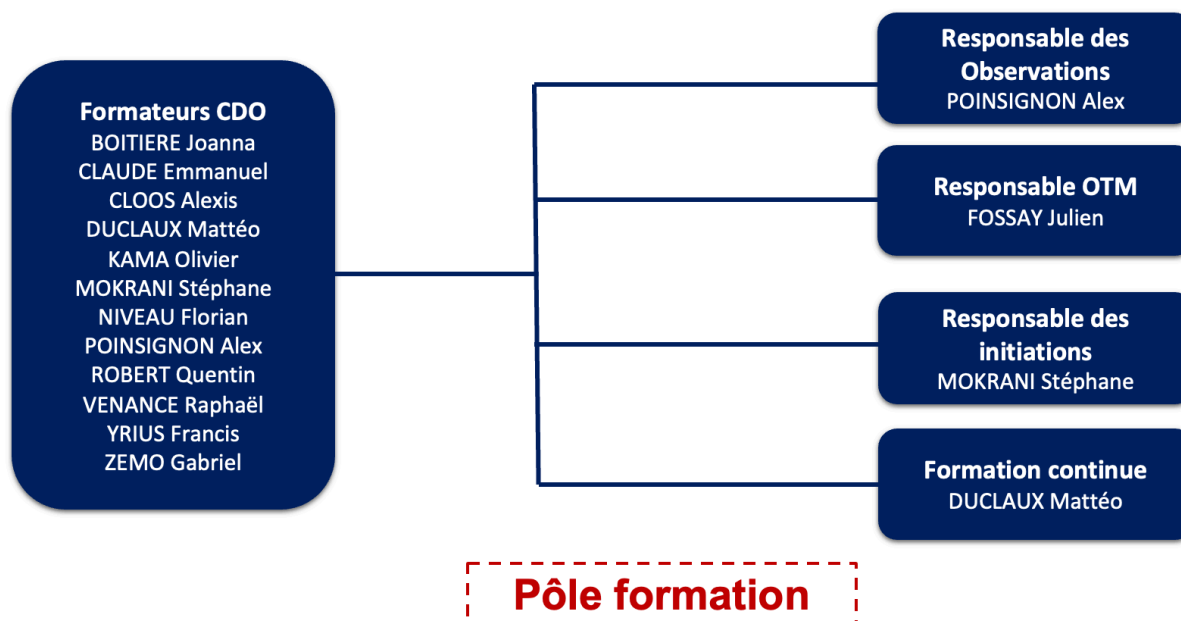
e. Accompagnement et médiation

La commission joue enfin un rôle clé dans l'**accompagnement humain et relationnel** :

- Écoute et soutien des arbitres
- Médiation en cas de difficulté ou de tension
- Contribution à l'amélioration du climat autour des rencontres

2. Notre Commission des Officiels



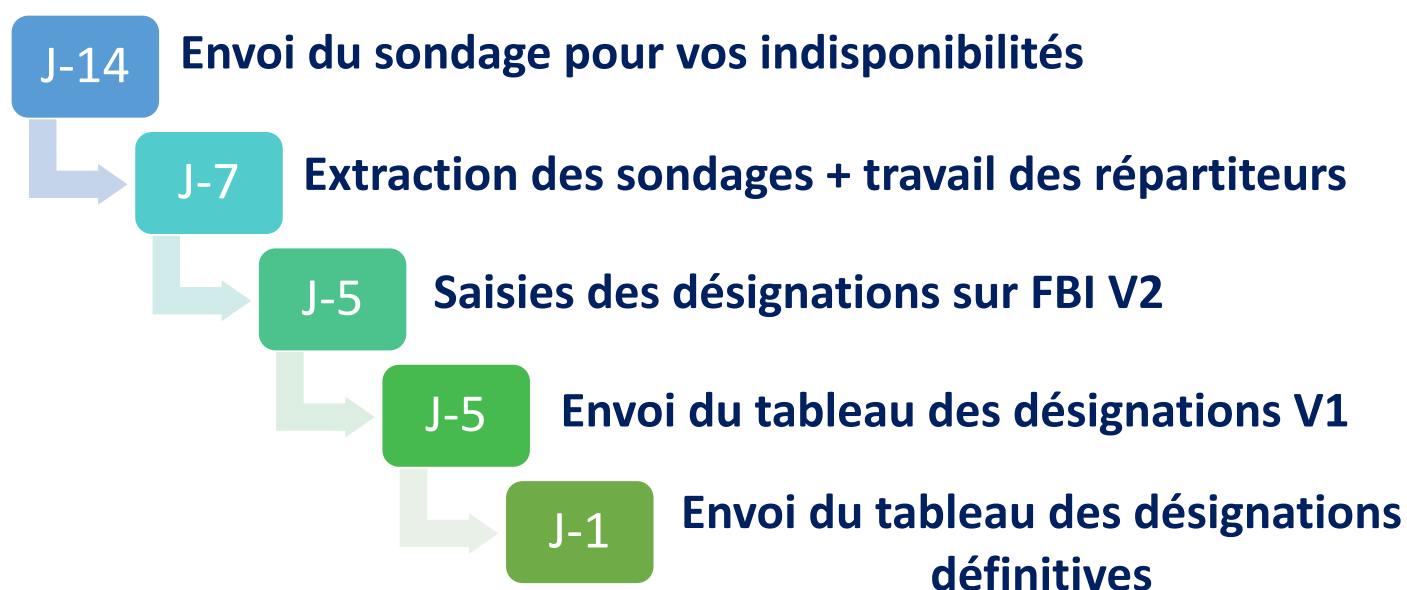


3. Désignations des arbitres

Toutes les désignations sont réalisées via la plateforme fédérale nommée : FBI V2

Sur cette plateforme, chaque arbitre bénéficie d'un compte personnalisé recensant :

- Les informations administratives
- Les désignations
- Le code E-marque V2 (nécessaire pour la signature des feuilles de match)



Ordre de priorité dans les désignations :

- Jeunes régions (Div 3 & 4)
- PRM (2 poules de 8)
- PRF (1 poule de 12)
- Jeunes CD (Div1 de U13 à U21M)
- DM2 (2 poules de 12)
- Rencontres à la demande

4. Péréquation mensuelle et annuelle

Jeunes régions	31 euros + 0,40 cts du km aller-retour	} Paiement via la ligue IDF (au alentour du 3 ^{ème} jeudi du mois n+1)
Seniors régions	40 euros + 0,40 cts du km aller-retour	
Jeunes départements	26 euros + 0,40 cts du km aller-retour	} Paiement via la CDO77 (entre le 10 et le 15 du mois n+1)
Seniors départements	30 euros + 0,40 cts du km aller-retour	

5. Votre évolution dans l'arbitrage

a. Classements arbitres et niveaux de désignations

Rappel : Vous avez tous reçu en fin de saison votre fiche récapitulative individuelle de la saison 2024/2025. Sur celle-ci, vous trouverez votre classement pour la saison 2025/2026.

- **Arbitre du niveau D1 :** Jeunes régions, PRM, PRF, DM2, jeunes départementaux div 1 et rencontres à la demande
- **Arbitre du niveau D2 :** Jeunes régions, PRF, DM2, jeunes départementaux div 1 et rencontres à la demande
- **Arbitre du niveau D3 :** Jeunes régions (accompagné d'un D1) et jeunes départementaux (accompagné d'un D2)

En cours de saison, après un coaching ou une observation, des mouvements évolutifs pourront avoir lieu (vous serez informés par mail si vous êtes concernés).

b. Évolution / Ambition

Pour clarifier nos attentes et afin que vous puissiez vous positionner en fonction de votre envie d'évoluer, vous trouverez ci-dessous un tableau avec celles-ci pour la saison 2025/2026.

CDO77 - Nos attentes pour votre évolution / ambition

Je suis ...	D1			D2			D3		
J'ai ambition de ...	Mi-saison	Perfectionnements	QCM	Mi-saison	Perfectionnements	QCM	Mi-saison	Perfectionnements	QCM
Monter en région	Obligatoire	Participation attendue = 3/4	Participation attendue = 8/10	Obligatoire	Participation attendue = 3/4	Participation attendue = 8/10	Obligatoire	Participation attendue = 3/4	Participation attendue = 8/10
Devenir / Rester D1		Participation attendue = 2/4	Participation attendue = 8/10		Participation attendue = 2/4	Participation attendue = 8/10		Participation attendue = 3/4	Participation attendue = 8/10
Devenir D2									Participation attendue = 3/4

Comme chaque saison, une étude au cas par cas sera réalisée en fonction des contraintes...

Rappel des critères permettant les mouvements en fin de saison :

- **Fiabilité** : Désignations, nombre de rencontres, nombre de retours, % de réponses aux sondages...
- **Qualité** : A travers les observations et coachings
- **Investissement** : Participation aux perfectionnements, QCM, présence à la mi-saison...

6. Nos formations continues

a. Formations continues – Nouveaux arbitres

Ces formations ont pour objectif d'**accompagner les nouveaux arbitres** dès leur entrée en activité :

- Appropriation des règles et de la mécanique d'arbitrage
- Mise en situation pratique et échanges d'expériences
- Sécurisation des premières désignations
- Construction des bases techniques, relationnelles et comportementales

Fréquence : entre octobre et mai = une formation par mois un samedi matin



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

b. QCM

Le QCM mensuel permet de **maintenir un lien régulier avec les règles du jeu** :

- Révision continue des règles et interprétations
- Harmonisation des pratiques arbitrales
- Identification des points à renforcer
- Outil simple et accessible à tous les niveaux

Fréquence : entre septembre et mai = un QCM par mois

c. Perfectionnements

Les actions de perfectionnement visent à **faire progresser les arbitres en activité** :

- Approfondissement des règles spécifiques
- Travail sur la gestion des situations complexes
- Développement de la communication
- Accompagnement vers l'accès aux niveaux supérieurs

Fréquence : entre septembre et mai = un perfectionnement tous les deux mois (en alternance avec les visioconférences)

d. Visioconférences

Les visioconférences favorisent la **formation à distance et l'échange collectif** :

- Débriefings techniques et pédagogiques
- Analyse de situations de jeu
- Partage d'expériences entre arbitres
- Maintien du lien et de la cohésion du groupe

Fréquence : entre septembre et mai = un perfectionnement tous les deux mois (en alternance avec les perfectionnements)

e. Observations

Les observations permettent une **évaluation objective en situation réelle** :

- Présence d'un observateur en match
- Analyse technique, comportementale et relationnelle
- Identification des points forts et axes de progression
- Base de travail pour le suivi individuel

Fréquence : idéalement une à deux observations par saison et par arbitre

f. Coachings

Le coaching vise un **accompagnement individualisé et bienveillant** :



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

- Échanges personnalisés entre arbitre et ref-coach
- Fixation d'objectifs de progression
- Suivi dans la durée
- Valorisation des compétences et de l'engagement

Fréquence : idéalement un coaching par saison et par arbitre

7. Notre communication

La Commission des Officiels s'appuie sur plusieurs outils complémentaires afin d'assurer une **communication fluide, réactive et accessible** à l'ensemble des arbitres.

a. Par mail

Le courrier électronique reste le **canal officiel de communication** :

- Diffusion des informations institutionnelles
- Convocations, formations et convocations formations
- Transmission des documents réglementaires
- Informations importantes et urgentes

Le mail garantit une **traçabilité** et une information formelle.

b. Communauté WhatsApp

La communauté WhatsApp permet une **communication rapide et interactive** :

- Diffusion d'informations pratiques
- Rappels de dernière minute
- Échanges vers les arbitres de la part des responsables

Ce canal **ne remplace pas** la communication officielle par mail.

c. Application RefMasters

L'application RefMasters est l'outil numérique central des officiels :

- Échanges entre les arbitres et les formateurs
- Consultation tableaux des désignations
- Consultations des liens de disponibilités
- Consultation des QCM mensuel
- Retrouver toutes les informations de la CDO

RefMasters facilite l'organisation et le suivi de l'activité arbitrale au quotidien.



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

8. Dossier médical

DOSSIER MÉDICAL ARBITRE 25-26 (HORS HN)

Lors de sa prise de Licence en ligne, l'arbitre doit obligatoirement cocher la fonction 'Arbitre', ce qui l'oblige ensuite à importer soit un certificat médical pour la pratique du basketball, valable 3 ans, soit un questionnaire de santé (cas où le dernier certificat médical déposé date de moins de 3 ans).

Au-delà de cette démarche, des examens médicaux spécifiques arbitre sont obligatoires selon l'âge et le niveau de l'arbitre.

ARBITRES CLUB OU ARBITRES STAGIAIRES DÉPARTEMENTAUX



ARBITRE CLUB ou STAGIAIRE de - de 35 ANS
(né(e) en 1991 et après)



Pas de bilan médical spécifique arbitre exigé.



ARBITRE CLUB ou STAGIAIRE de + de 35 ANS
(né(e) en 1990 et avant)



Bilan médical spécifique arbitre :

- Un bilan sanguin* datant de **moins de 3 ans** (à la date du rendez-vous médical)
- Un ECG** datant de **moins de 3 ans** (à la date du rendez-vous médical)
- Visite Médicale **annuelle** chez un médecin agréé (venir avec les résultats du dernier bilan sanguin et du dernier ECG)

Note : L'arbitre stagiaire départemental réussissant son examen en cours de saison ne doit pas passer d'examen médical supplémentaire

ARBITRES DÉPARTEMENTAUX / RÉGIONAUX / CHAMPIONNAT DE



ARBITRE de - de 30 ANS
Né(e) en 1996 et après



Pas de bilan médical spécifique arbitre exigé.



ARBITRE de 30 à 35 ANS
Né(e) entre 1991 et 1995



Bilan médical spécifique arbitre :

- Bilan sanguin** datant de **moins de 5 ans** (à date du rendez-vous médical)
- ECG*** datant de **moins de 5 ans** (à date du rendez-vous médical)
- Visite Médicale Arbitre **annuelle** chez un médecin agréé**** (venir avec les résultats du dernier bilan sanguin et du dernier ECG)



ARBITRE de + de 35 ANS
Né(e) en 1990 et avant



Bilan médical spécifique arbitre :

- Bilan sanguin** datant de **moins de 3 ans** (à date du rendez-vous médical)
- ECG*** datant de **moins de 3 ans** (à date du rendez-vous médical)
- Visite Médicale Arbitre **annuelle** chez un médecin agréé *** (venir avec les résultats du dernier bilan sanguin et du dernier ECG)

9. Règles applicables : Championnats jeunes CD et LR

NIVEAU	DEPARTEMENT / REGION			CF		DEPARTEMENT / REGION	
	U13	U15	U17M U18F	NFU15 NMU15	NFU18 NMU18	U20	SENIORS
E marque V2	OUI						
Ligne à 3 points	6,75m						
Remise à 14 secondes (rebond off)	OUI 14 sec						
Toucher la balle sur remise en jeu en zone arrière	NON				OUI		
Remplacement autorisé en zone arrière suite à violation	NON SAUF dans les 2 dernières minutes (du 4ème QT et de toutes les prolongations)			NON	OUI		
Taille des ballons	Féminin : T6 Masculin U13 : T6 / U15 - U17 : T7			Féminin : T6 Masculin : T7			

10. Vérification / Non-présentation de licence

La **vérification des licences** fait partie des missions obligatoires de l'arbitre **avant la rencontre**.

Elle vise à garantir l'identité des joueurs/ses et leur droit à participer au match.

Ce que l'arbitre doit vérifier :

Présentation du **listing des licences** (papier ou numérique)

Correspondance entre :

- Le joueur/la joueuse présent(e)
- La licence inscrite sur le listing

Présentation d'une **pièce officielle d'identité** si nécessaire

Listing des licences	Pièce Officielle
Listing papier ou numérique des joueurs/ses	• carte d'identité nationale • permis de conduire • carte de scolarité / carte navigo / carte imagin'R • carte professionnelle • passeport • carte de résident • carte de séjour

- Une licence **non présentée ou non conforme** doit être signalée
- L'arbitre **n'interdit pas de jouer**
- Toute anomalie doit être **mentionnée sur la feuille de match**

11. Réserves

a. Elles concernent :

Les réserves peuvent porter sur :

- Le terrain ou le matériel
- La qualification d'un joueur
- Le droit de jouer d'un joueur

b. Qui peut poser une réserve ?

- Le capitaine en titre
- L'entraîneur (notamment pour les équipes de mineurs)
- Les arbitres

c. A qui est-elle adressée ?

- Au 1er arbitre

d. Quand peut-on déposer une réserve ?

- Avant le début de la rencontre

Cas particulier : joueur absent au coup d'envoi

Si le joueur concerné est **absent au début du match**, la réserve peut être déposée :

- **Jusqu'à la mi-temps**, si le joueur entre en jeu durant la **1ère mi-temps** (périodes 1 ou 2)
- **Jusqu'à la fin de la rencontre**, si le joueur entre en jeu durant la **2ème mi-temps** (périodes 3 ou 4)

e. Ou est-elle inscrite ?

- Dans la rubrique « **Réserves / Observations** » de la feuille de match

f. Qui l'inscrit ?

- Le 1er arbitre

L'arbitre ne peut pas refuser d'inscrire une réserve dès lors qu'elle est formulée correctement.

g. Qui signe ?

- Les deux arbitres
- Les deux capitaines en titre
(ou l'entraîneur pour les équipes de mineurs)

La signature du capitaine **atteste uniquement de la prise de connaissance** de la réserve, elle **ne vaut pas validation du fait**. En cas de **refus de signature**, le **1er arbitre le mentionne** sur la feuille de match.

12. Forfait d'une équipe

Le **forfait** correspond à la situation dans laquelle une équipe **n'est pas en mesure de disputer la rencontre**, pour des raisons réglementaires ou matérielles.

a. Situation entraînant un forfait

Une équipe peut être déclarée **forfaitaire** notamment en cas de :

- **Absence de l'équipe** à l'heure officielle du coup d'envoi
- **Effectif insuffisant** pour débiter ou poursuivre la rencontre
- Refus de jouer
- **Retard excessif** non justifié

b. Gestion du forfait avant la rencontre

Équipe absente au coup d'envoi

- L'arbitre attend le **temps réglementaire** = 30 minutes
- Si l'équipe ne se présente pas à l'issue de ce délai
- La rencontre **n'est pas jouée**

Effectif insuffisant

- Si une équipe ne peut présenter le **nombre minimum de joueurs** requis :
 - **Forfait déclaré**
 - Mention obligatoire sur la feuille de match

Forfait en cours de rencontre

Un forfait peut être constaté **pendant la rencontre** si :

- Une équipe ne peut plus aligner le nombre minimum de joueurs
- Une équipe **refuse de reprendre le jeu**

QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS

13. Fautes antisportives

Une **faute antisportive** est une faute de contact qui **ne respecte pas l'esprit du jeu**, selon les critères définis par les règles FIBA.

a. Critères principaux

Une faute est antisportive si :



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

- **C1 :** Un joueur ne joue pas le ballon
- **C2 :** Un joueur commet un contact rude sur son adversaire
- **C3 :** Un défenseur fait une faute non nécessaire pour ralentir ou arrêter le jeu lors d'une contre-attaque (jusqu'au début de l'action de tir)
- **C4 :** Le dernier défenseur sur contre- attaque commet un contact sur le côté ou derrière sur le porteur du ballon (jusqu'au début de l'action de tir)

b. Sanction

- **1, 2 ou 3 Lancers francs** pour l'équipe adverse
- **Remise en jeu** en zone avant (au point de remise en jeu)
- Accumulation possible menant à une **disqualification** (2 fautes antisportives)

14. Fautes techniques

La **faute technique** sanctionne un comportement **non conforme à l'éthique sportive**, sans contact physique.

a. Exemples fréquents

- Contestations répétées ou excessives
- Gestes ou paroles déplacées
- Manque de respect envers les arbitres, officiels de table ou adversaires
- Retard de jeu volontaire
- Comportement inapproprié d'un entraîneur ou d'un remplaçant

b. Sanction

- **1 lancer franc**
- Reprise du jeu à l'endroit le plus proche où le jeu s'est arrêté au moment de la faute technique

15. Fautes disqualifiantes

Une **faute disqualifiante** correspond à un comportement **grave ou violent**, incompatible avec la pratique du basket-ball.

a. Situations concernées

- Agression physique ou verbale
- Menaces, insultes graves
- Comportement dangereux ou intentionnel
- Crachat, coup, tentative de coup

b. Sanction

- **Exclusion immédiate** du fautif
- Avec ou sans apport
- Rappel : **Insulte = FD avec rapport**



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

16. Gestion des incidents

Les incidents peuvent survenir **avant, pendant ou après la rencontre**.
Ils nécessitent calme, discernement et application rigoureuse des procédures.

a. Incidents avant la rencontre

- Retard d'équipe ou d'officiels
- Terrain non conforme
- Absence de sécurité ou de responsables
- Comportement inapproprié à l'échauffement

Action des arbitres :

- Informer les responsables
- Mentionner les faits sur la feuille de match

b. Incidents pendant la rencontre

- Envahissement du terrain
- Incidents banc / public
- Refus de jouer ou comportement collectif dangereux

Action des arbitres :

- Rester maître de la rencontre
- Suspendre ou arrêter le match si la sécurité n'est plus assurée

c. Incidents après la rencontre

- Menaces ou insultes envers les arbitres
- Tentatives d'intimidation
- Incidents dans les vestiaires ou zones d'accès

Action des arbitres :

- Ne pas répondre à la provocation
- Aller se mettre en sécurité (vestiaire)
- Rédiger un rapport précis et factuel

17. Coordonnées importantes

Fonction	NOM - Prénom	Téléphone	Adresse mail
Président CDO	NIVEAU Florian	06 69 24 52 41	fniveau@basket77.fr
Coordinateur CDO	MOKRANI Stéphane	06 16 76 52 32	smokrani@basket77.fr
Responsable des observations	POINSIGNON Alex	06 31 53 03 27	apoinsignon@basket77.fr
Responsable de la formation continue	DUCLAUX Mattéo	07 83 89 01 42	mduclaux@basket77.fr
Responsable suivis des jeunes arbitres	CLAUDE Emmanuel	06 70 05 88 26	claudemanu@wanadoo.fr
	CLOOS Alexis	06 21 81 13 30	alexis.cloos@gmail.com
CDO		cdo77@basket77.fr	
Médecin régional		medecinregional@basketidf.com	

18. Liens utiles

- Site du comité de Seine et Marne de Basket : <https://www.basket77.fr/>
- Site de la ligue Ile de France de Basket : <https://www.basketidf.com/>
- Site de la Fédération Française de Basket : <https://www.ffbb.com/>
- Différents rapports : https://www.ffbb.com/ressources?field_doc_arbitrage_type_value=Al&ffbbbsite_asset_type=Documents%20Officiels
- FBI V2 : <https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.fbi>
- Remonté d'information CDO77 : [Formulaire dédié aux arbitres en activité dans le CD77 – Remplir le formulaire](#)



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

Mémento CDO77 – Saison 2025-2026

Vérifications des licences	Réserve	Forfait
- Les arbitres doivent vérifier la liste des joueurs et entraîneurs avant de début de la rencontre (trombinoscope papier ou numérique) - En cas d'absence de la liste : - Pièces officielles : Carte d'identité / Permis de conduire / Carte de scolarité / Pass navigo / Passeport / Carte de séjour / Carte professionnelle - Elles peuvent être présentées de façon numérique - Indiquer dans la case de licence « LNP » - Une réserve devra être inscrite au dos de la feuille pour la « non présentation » de la licence Rappel : « Par sa signature de la feuille de marque, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis »	Elle concerne : le terrain / le matériel / la qualification ou le droit de jouer d'un joueur - Elle est posée par le capitaine en titre / l'entraîneur (si mineur) / les arbitres - Elle doit être posée avant le début de la rencontre (terrain / matériel) / pendant la rencontre pour la qualification d'un joueur absent au début de la rencontre - Elle est inscrite dans la rubrique « réserves » - Elle est écrite par le 1^{er} arbitre (l'arbitre ne peut pas refuser d'inscrire une réserve) - Elle est signée par - Les deux arbitres - Les deux capitaines en titre (ou entraîneurs dans le cas de mineurs)	- Il y a forfait 30 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre - Quand ? - Une équipe absente ou qui n'est pas en mesure d'aligner 5 joueurs prêts à jouer Incident avant la rencontre - Une équipe dont ses actions empêchent la rencontre de se jouer - Une équipe refuse de jouer malgré les demandes de l'arbitre Incident pendant la rencontre - Le forfait est déclaré par la commission sportive Cas particuliers - Retard d'une équipe pour des raisons indépendantes de sa volonté (transport en commun)
Fautes techniques / disqualifiantes (sans rapport)		
- Elle sera nominative (sauf technique banc) et sera inscrite au dos de la feuille avec un motif - Faute technique joueur : T1 (1 LF) - Faute technique entraîneur : C1 (1 LF) - Faute technique banc : B1 (1 LF) - Faute disqualifiante : D2 (2LF + possession)		
- Un joueur est disqualifié pour la rencontre quand : 2 fautes antisportives 2 fautes techniques 1 faute antisportive + 1 technique 1 faute disqualifiante - Il sera alors exclu du jeu = vestiaire ou extérieur du gymnase		



CDO77@basket77.fr – www.basket77.fr

Mémento CDO77 – Saison 2025-2026

Fautes disqualifiantes

- La faute disqualifiante sera **nominative et inscrite** au dos de la feuille avec un motif succinct
- La partie « **avec rapport** » sera alors entourée
- Les arbitres et les deux capitaines en titre devront signer le dos de la feuille de marque (en cas de refus, le consigner sur la feuille)
- **Les rapports** devront être rédigés par :
 - Les deux arbitres
 - Les OTM
 - Le délégué de club
- Le 1^{er} arbitre **invitera** les capitaines, les entraîneurs ainsi que le licencié concerné à établir et adresser un rapport à la commission de discipline
- Le rapport doit être :
 - **Circonstancié**
 - **Personnalisé**
 - **Manuscrit**
- Le 1^{er} arbitre **conserve** les rapports et la feuille, il devra les transmettre à la commission de discipline sous 24h

Incidents

- Un incident concerne tout ce qui perturbe le déroulement normal d'une rencontre :
Joueur / spectateur / matériel ...
- Lorsque des incidents, de quelque nature que ce soit, sont constatés à l'occasion d'une rencontre qu'elle soit arrêtée définitivement ou non l'arbitre est tenu de :
 - **Consigner** les faits sur la feuille de marque
 - D'en **aviser** les officiels et capitaines des deux équipes
 - De faire **contresigner** les capitaines et le 2^{ème} arbitre
- Les rapports devront être rédigés par :
Les deux arbitres / les OTM / le délégué de club
- Le rapport doit être :
Circonstancié / Personnalisé / Manuscrit
- Le 1^{er} arbitre **conserve** les rapports et la feuille, il devra les **transmettre** à la commission de discipline sous 24h
- Le 1^{er} arbitre **invitera** les capitaines, les entraîneurs ainsi que les personnes concernées à établir et adresser un rapport à la commission de discipline

Réclamation

- Une réclamation concerne une **erreur supposée** des officiels (arbitres et OTM) dans l'application du règlement officiel
- Elle est posée par le **capitaine en jeu ou l'entraîneur**
 - Au 1^{er} ballon mort et chrono arrêté
 - Immédiatement si le ballon est mort
- **Au moment du dépôt**, le 1^{er} arbitre doit inscrire :
Temps / Score / Capitaine en jeu
- A la fin de rencontre la réclamation doit être confirmée dans les 20 minutes
- **L'équipe réclamante** :
 - Devra remettre un chèque de 80 € au 1^{er} arbitre (à inscrire sur la feuille)
 - Dictée la réclamation au 1^{er} arbitre
 - Signer le verso de la feuille
- **Le 1^{er} arbitre devra ensuite** :
 - Faire signer le capitaine **en titre** de l'équipe adverse (prise d'information)
 - Faire rédiger un rapport aux OTM, délégué de club et 2^{ème} arbitre
 - Inviter le capitaine adverse à faire un rapport
- **Le club réclamant devra la valider** = chèque 140 €





CONTACT

cdo77@basket77.fr

Commission des Officiels - Basket 77